

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : 03

Convocation : 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BATAILLE Anne, Mme BALANGER Murielle, Mme BERGES Danielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René et Mme PROFFIT France.

Absent(s) : Mme DA COSTA Noria.

Procuration(s) : Mme PAJOT Christine donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme PROFFIT France.

Mme SOLA Sylvie donne procuration à M LAVILLE René.

Mme EL HOUR Hayat a été nommée secrétaire de séance.

08 / 2022 - OBJET : REPAS DES AINES - ANIMATION

Monsieur le Président propose de prendre en charge une prestation d'animation dans le cadre du repas des aînés. En effet, l'association GHQ Productions pour Bandaxurit's basée Bac de Nialgue, 66400 Reynes, propose une représentation le vendredi 16 décembre 2022 pour un montant de 650,00 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration accepte de prendre en charge l'animation présentée ci-dessus le vendredi 16 décembre 2022 pour un montant total de 650,00 € TTC et mandate Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 4 novembre 2022,

Le Président,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20221103-082022-DE
Date de télétransmission : 04/11/2022
Date de réception préfecture : 04/11/2022